

CONSEIL MUNICIPAL 17 janvier 2022 ...ce qu'il faut retenir

(le compte-rendu complet sur www.saulon.fr et sur les panneaux d'affichage)

ASSAINISSEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SAULON-LA-CHAPELLE ET ACHAT DU TERRAIN CONCERNE

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est compétente en matière d'eaux usées sur son territoire et a engagé le projet de reconstruction totale et redimensionnement à 5 000 équivalent-habitants de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle, laquelle traite les effluents de trois communes du territoire. Les travaux se feront sur une parcelle propriété communale et soumise au régime forestier, dans le prolongement à l'Est de la station d'épuration existante, ce qui nécessite des démarches administratives.

CITY STADE – AGRÈS ET AIRE DE JEUX – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Dominique BLOT, 4ème adjoint, présente le projet d'agrandissement de l'aire de jeux située à proximité de la mairie, le projet de construction d'un city stade et l'installation d'agrès de musculation pour un montant estimatif de 77 261 € HT. Des subventions sont demandées à l'Etat, au Conseil régional et au Conseil départemental, qui couvriront une grande partie des dépenses de ce projet.

CRÉATION D'UNE SALLE DE CLASSE

Dominique BLOT, 4ème adjoint, présente le projet d'extension de l'école élémentaire qui consiste en la création d'une classe supplémentaire. La commune est susceptible d'obtenir des subventions qui seront sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil départemental et du Siceco.

RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DU MILLERAIE

Le bassin de la Vouge est reconnu comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique (baisse des étiages notamment). La commune, qui est concernée au titre de la Cent Fonts, du Layer et du Milleraie, s'est rapprochée du Syndicat du bassin de la Vouge afin de recueillir son avis sur l'opportunité de retirer les buses qui reçoivent les eaux du Milleraie au niveau de l'ancien stade de football et à redonner au lit du Milleraie un gabarit adapté aux caractéristiques hydrauliques du cours d'eau ainsi qu'un profil plus sinueux. Pour se faire, un lit moyen d'une quinzaine de mètres de large sera créé au sein duquel le lit d'étiage de 0.5 mètre de large pourra sinuer. Le futur lit du Milleraie devra permettre d'abriter une biodiversité comparable à celle des zones humides.

M. le Maire explique que le projet visera à l'amélioration de la qualité paysagère et environnementale du site sans modifier la fréquence des débordements de la rivière en amont, au droit et en aval du site sur lequel les travaux sont envisagés. Au regard du coût des travaux élevé et afin de recueillir le soutien de tous les partenaires financiers, le projet devra également avoir une portée pédagogique forte. En collaboration avec la Communauté de Communes, la création d'un circuit de promenade reliant ce projet, les villages alentours et le canal de la Cent Fonts devra également être étudié.

M. le Maire explique enfin que pour assurer une alimentation plus pérenne en eau du Milleraie et apporter au projet plus de pertinence, il serait judicieux d'étudier la modification de la prise d'eau au droit du lavoir.

MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

Alain BŒUF, 1er adjoint, informe :

- de la tenue du marché samedi 8 janvier à la salle des fêtes en raison du mauvais temps. Celui-ci sera reconduit dans les mêmes conditions en février avec la présence de l'association Bourgogne Solidarité Madagascar, spécialisée dans les produits malgaches (vanille, poivre, cannelle...) dont les bénéfices sont reversés aux enfants orphelins malgaches.
- de l'organisation du carnaval des enfants au mois de février si le protocole sanitaire le permet.
- de l'organisation d'une compétition de boxe le 30 janvier 2022 au gymnase de Saulon-la-Chapelle.

POINT AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Nathalie PEDRON, 2ème adjointe, informe :

- de l'évolution du Covid au sein des écoles de Saulon-la-Chapelle depuis le mois de septembre 2021.
- de la distribution de 116 colis aux aînés de plus de 75 ans et rappelle que ces personnes bénéficient également d'une invitation au repas communal, libres à elles de participer ou pas mais en aucun cas une compensation financière ne sera mise en place.
- de la collecte des restos du cœur prévue en mairie, jeudi 27, vendredi 28 janvier de 17 h à 19 h et samedi 29 janvier de 9 h 30 à 12 h.

POINT URBANISME

Max De La Tour d'Auvergne, conseiller délégué à l'urbanisme, informe de la demande d'un administré pour l'installation d'une passerelle sur le Milleraie afin d'accéder à son terrain. Il lui a été indiqué qu'une autorisation de travaux n'était pas nécessaire et sur les conseils du Syndicat du Bassin de la Vouge, que la solution la plus appropriée était de construire une passerelle identique à celles existantes. Suite à différents échanges, la DDT a donné son autorisation à la condition que la buse ne gêne pas l'écoulement des eaux.

Afin de se rassurer sur l'installation réalisée, la commune doit envoyer un courrier à la DDT afin qu'elle valide la réalisation et affirme qu'en cas d'inondation, la commune ne pourra pas être mise en cause.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe :

- de la rencontre avec une personne du service transport de la région qui gère la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus. La commune est concernée étant donné qu'elle a un point d'arrêt du passage de la ligne 112, Seurre-Corcelles-Dijon. L'estimatif de travaux financé à 80 % par la région est d'environ 40 000 €,
- de la pose d'une barrière, rue du Petit Essart et de l'obligation de demander l'autorisation à la communauté de communes de passer sur ses parcelles qui supportent les réseaux, afin de poser le poteau de la barrière et créer le passage piéton,
- de la signature d'un devis pour la mise en sécurité du mur de l'école élémentaire séparant les parcelles avec un particulier,
- de l'affaissement d'un mur en pierres d'une parcelle appartenant à la commune qu'il faudra également restaurer,
- du mail du SICECO indiquant que le prix du gaz allait augmenter et que les communes devraient multiplier par 3 leur prévision budgétaire sur ce poste.

LES ATELIERS
**BONS
JOURS**
VIVEZ INTENSÉMENT
VOTRE RETRAITE

À PARTIR DE
60
ANS

Comment fonctionne votre mémoire ?

Quels sont les facteurs qui
contribuent à la préserver ?



Participez à une séance découverte **GRATUITE**

Peps Eurêka

En partenariat avec la commune de Saulon-la-Chapelle



SAULON-LA-CHAPELLE
MARDI 26 AVRIL 2022 à 14H00
Mairie (salle du conseil) - Rue du Foyer
Inscriptions : FAPA Seniors 21
03.80.30.07.81 – contact@fapaseniors21.fr



Actions financées
également par :

